

Pavie, le 18 septembre 2024

**Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Grand Auch Cœur de Gascogne**

SERVICE RELATION CLIENTS
ET APPUI AUX TERRITOIRES
N/Réf. : PA/AP/LCS

1 rue Darwin
32000 AUCH

Monsieur le Président,

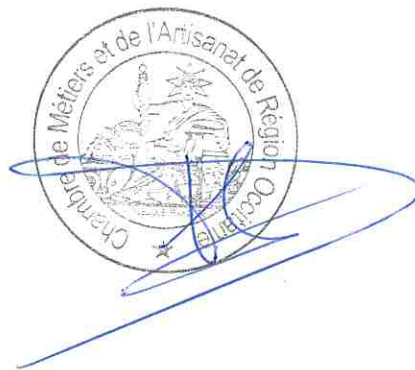
Nous accusons réception de votre courrier daté du 29 août dernier relatif à la notification du dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Pavie.

Après consultation par mes services de ce projet, je vous confirme que celui-ci n'appelle pas d'observations particulières.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour Le Président de la CMAR Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Le Président de la CMA du Gers**



Philippe ARCHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

59 ter chemin Verdale 31240 Saint-Jean · +33 5 62 22 94 22 · crma@crma-occitanie.fr · www.artisanat-occitanie.fr
SIREN 130 027 931

CMA GERS

1 avenue de la République · 32550 Pavie · +33 5 62 61 22 22 · contact@cma-gers.fr · www.cma-gers.fr

SIRET 130 027 931 00182

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020